

ACCUEIL DES ENFANTS ET ADOLESCENTS EN SITUATION DE HANDICAP

**Permettre l'inclusion de tous les enfants
dans les structures et services de droit commun**

La Caf de l'Essonne déploie une politique volontariste autour de l'inclusion de l'enfant en situation de handicap dans les structures de droit commun. En complément des bonus inclusion handicap (pour les crèches) et complément inclusif (pour les accueils de loisirs), l'accompagnement des partenaires dans la mise en place de solutions d'accueil adaptées participe à l'objectif « zéro refus ».

Quels sont les projets éligibles ?

La Caf soutient les projets qui visent à :

- engager les professionnel(le)s de la petite enfance dans l'inclusion des enfants en situation de handicap (professionnels tant dans le champ de l'accueil individuel que celui de l'accueil en structure collective). Il s'agit, en particulier, de permettre :
 - l'appropriation par les parents et les professionnels de la petite enfance, des recommandations en matière de repérage précoce des troubles du spectre autistique et du neurodéveloppement, en lien avec le [Livret de repérage des troubles du neuro-développement](#)
 - la préparation de l'équipe, en amont de l'accueil d'enfants en situation de handicap (financé par le bonus inclusion handicap), dans une logique de préfiguration ou d'amorçage,
- renforcer les dynamiques inclusives en accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) et accueils de jeunes en garantissant l'effectivité des solutions d'accueil,
- favoriser l'inclusion des enfants et adolescents en situation de handicap dans les autres services d'accueil.

Quelles sont les modalités de financement ? (sous réserve)

Les modalités de financement sont fonction du type d'actions.

Un co-financement des projets doit être recherché.

Aucun financement ne pourra être inférieur à 1 500 euros.

Type d'actions	Niveau de financement	Dépenses éligibles
Renfort de personnel accueillant qui met en œuvre un projet passerelle	80 % maximum des coûts Financements limités à 3 ans maximum	Coût Etp de fonctionnement supplémentaire lié au renforcement du personnel accueillant
Renfort de personnel en Alsh et en accueil de jeunes en cas d'accueil "adosées" à un lme ou à un établissement scolaire disposant de classes adaptées	4,50 €/ heure d'accueil réalisée par les enfants bénéficiaires de l'Aeeh Montant plancher de 1 500 € Montant plafond de 10 000 € Sous réserve de signature d'une convention entre les structures Financements limités à 3 ans maximum	
Renfort de personnel sur l'accueil dans le cadre de la Ps Jeunes	4,50 € / heure d'accueil réalisée par les bénéficiaires de l'Aeeh	
Mise en place d'une fonction de référent handicap faisant le lien avec le Pôle d'appui et de ressources handicap (Parh91)	Le poste de référent handicap devra répondre au référentiel déterminé localement (annexé au présent document) 50 % d'un plafond de 48 000 € soit 24 000 € maximum pour 1 Etp Financements limités à 3 ans maximum	
Sensibilisation suivie par le référent handicap*	80 % d'un plafond fixé à 3 000 € (soit 2 400 € maximum) 1 sensibilisation par an maximum Pluriannualité possible en cas de projets spécifiques Financements limités à 3 ans maximum	Coût d'une prestation : sensibilisation, supervision, etc.
Sensibilisation suivie par une équipe*	80 % d'un plafond fixé à 2 000 € (soit 1 600 € maximum) par session (2 sessions maximum de sensibilisation en direction de personnels différents) Pluriannualité possible en cas de projets spécifiques Financements limités à 3 ans maximum	
Formation*	80 % d'un plafond fixé à 5 000 € (soit 4 000 € maximum), 1 fois par an Pluriannualité possible en cas de projets spécifiques	
Achat de matériel pédagogique et/ou technique : cas général	80 % des dépenses d'investissement Montant de l'aide plafonné à 5 000 € Pas de pluriannualité	Achat de matériel pédagogique et/ou technique
Achat de matériel pédagogique et/ou technique : Projets Snoezelen	Formation : 80 % maximum du coût total Achat matériel de base : 80 % des dépenses, plafonnées à 2 000 € (soit 1 600 € maximum) Aménagement complet d'une salle dédiée : 80 % des dépenses, plafonnées à 20 000 € (soit 16 000 € maximum)	

*La Caf sera attentive au type d'actions de sensibilisation et de formation. Les partenaires sont invités à s'orienter vers des propositions qui ont une visée pratique et particulièrement vers :

- les sensibilisations effectuées par le Pôle d'appui et de ressources handicap 91 ([Parh91](#)) (actions gratuites)
- les formations proposées par le Centre national de la fonction publique territoriale (Cnfpt) et le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Sdjes) (formations gratuites pour les collectivités)
- les formations proposées par l'Adpep91
- les formations proposées par l'association Une souris Verte à Lyon ([Association Une Souris Verte](#))

Également, des sites proposent de nombreux outils et ressources documentaires :

- [Enfant Différent - Enfance & handicap, informations & ressources - Le site de référence \(enfant-different.org\)](#)
- [Centre de ressources autisme Ile-de-France \(Craif\)](#)

Quelles sont les démarches à suivre ?

Pour vous accompagner dans ces démarches vos interlocuteurs habituels au sein de la Caf de l'Essonne demeurent disponibles. Vous pouvez également contacter les services à l'adresse suivante :

partenaires-actionsociale@caf91.caf.fr

ANNEXE

Référentiel du poste « Référent handicap »

Contexte :

En Essonne, depuis 2022 un pôle d'appui et de ressources handicap (Parh 91) est porté par l'Association départementale des Pupilles de l'enseignement public (Adpep 91). Financé par la Caf, le Conseil départemental et la Mutualité sociale agricole, il a pour objectif de favoriser l'inclusion des enfants jusqu'à 12 ans inclus, en situation de handicap ou atteints de maladie chronique grave (reconnus ou en cours de diagnostic) dans les structures de droit commun de la petite enfance et de l'enfance. Il assure des missions d'information, d'orientation et d'accompagnement des familles, d'information et de sensibilisation des professionnels et de coordination et de mise en réseau des acteurs.

Afin d'assurer un relais local de ces missions, la Caf de l'Essonne encourage la création de poste de référent handicap sur les territoires. A ce titre, une fiche de poste est proposée. Créé par la Caf, en partenariat avec le Parh 91, elle servira de cahier des charges dans l'étude des éventuelles demandes de financement déposées lors des appels à projet annuels lancés par la Caf.

Cette fiche se structure autour des missions, du profil de poste et des compétences requises.

Missions

Le référent handicap est un relais privilégié du Parh91. Il prend en compte l'approche préconisée par ce dernier, afin de garantir et adapter les conditions d'accueil.

Si le champ d'intervention du Parh 91 se situe particulièrement sur les services petite enfance et enfance, celui du référent handicap peut s'inscrire dans l'ensemble des politiques couvertes par la Caf (familles avec enfants de moins de 25 ans, professionnels de la petite enfance, de l'enfance, des centres sociaux, des structures jeunesse, des services de parentalité ...).

Ses missions se structurent autour de deux publics : les professionnels et les familles.

Le référent handicap :

- Informe, conseille, accompagne et oriente les familles dans leurs démarches de recherche d'une solution d'accueil dans les structures de droit commun, ainsi que dans la mise en place de l'accueil. Il assure le lien entre les familles et les structures.
Il accompagne les familles dans la connaissance de leurs droits et dans leurs relations avec les institutions particulièrement en début de parcours du reconnaissance du handicap.
- Sensibilise, conseille, informe, accompagne les gestionnaires et les professionnels dans la prise en charge de l'enfant. Il est une personne ressource pour les professionnels. Il assure le suivi de l'accueil, en lien avec les professionnels et les parents. En fonction des besoins, il accompagne les professionnels vers les formations adaptées.
- Contribue à l'animation des partenariats locaux et s'assure de la création de passerelles entre les services.
- Assure la médiation, en cas de difficultés, entre les familles, les élus et les professionnels, en lien avec les besoins du public.

Afin d'assurer ces missions, le référent handicap :

- Centralise les demandes des familles et des professionnels. Il est l'interlocuteur direct des familles et de l'ensemble des professionnels du territoire (Commune, Epci)
- Participe aux différents comités mis en place dans le cadre des Conventions territoriales globales (Ctg)
- Assure la réponse aux appels à projet des différentes institutions
- Assure une mission de veille réglementaire
- S'appuie sur les missions du Parh91
- S'inscrit dans un réseau local
- Participe aux réunions de réseau mises en place par le Parh91.

Pour exercer ces missions, un nombre d'équivalent temps plein n'est pas déterminé. Cependant, la Caf étudiera les éventuelles demandes de financement de poste au regard notamment de la taille du territoire et des services offerts sur celui-ci ; elle sera également attentive au fait qu'une seule personne soit identifiée par les professionnels et les familles.

Profil de poste

Il n'existe pas de diplôme spécifique pour exercer la fonction. Néanmoins, certains diplômes peuvent être un atout pour le poste : Educateur spécialisé, Assistant social, Moniteur éducateur, Educateur de jeunes enfants. Des connaissances ou une expérience dans le champ du handicap sont fortement recommandées.

Compétences requises

1- Savoirs

- Connaissance des acteurs, des politiques, de la réglementation et des dispositifs
- Connaissance du fonctionnement des institutions
- Connaissance de l'enfant et de son développement
- Connaissance des types de handicap et particulièrement des troubles du spectre autistique et du neurodéveloppement
- Connaissance des différents services du territoire et de leurs spécificités.

2- Savoir-faire

- Adaptabilité
- Autonomie
- Gestion de projets
- Résolution de problématiques
- Technique d'entretien individuel
- Technique d'animation de groupe
- Techniques de communication
- Pédagogie
- Réactivité
- Capacités rédactionnelles

3- Savoir-faire relationnels

- Ecoute
- Travail en réseau
- Force de conviction / négociation
- Conduite de réunion / animation de groupe
- Coopération / Partenariat / Travail en réseau
- Conseil / Accompagnement